REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
Conseil syndical du mercredi 26 février 2025 à 20h15
Mairie de Choisy-au-Bac

Séance du 26 février 2025 **En exercice : 20**
Convocation du 10 février 2025 **Présents : 13**
Votants : 13 (1 pouvoir) (1 non-votant)

Présents : Mme Lisch et M. Dhoury (Choisy-au-Bac), Mme Rigault (Attichy), Mme Boulefroy et Mme Mériau (Francières), M. Ydema et M. Baillon (Hémévillers), Mme Dauzat (Margny-lès-Compiègne), Mme Grevin (Montmartin), M. Toledano (Pierrefonds), M. Littière et M. Wallet (Rethondes), M. Bellanger (Vieux-Moulin).

Absents et excusés : Mme Defossez (Pouvoir à M. Toledano)

1) Désignation d'un secrétaire de séance
2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2024
3) Adhésion de la commune de Montmartin
4) Augmentation du temps d'emploi d'un d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe de 10/20ème heures à 15/20ème heures pour les besoins du service – vote
5) Changement de taux de rémunération horaire pour les vacations de remplacement de cours - vote
6) Changement de taux de rémunération horaire pour les activités accessoires - vote
7) DOB
8) Questions diverses

- - - - - - - - - - - - -

1) Monsieur Toledano est nommé secrétaire de séance

2) Le compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2024, transmis préalablement aux délégués, est approuvé à l'unanimité.

3) Adhésion de Montmartin

Depuis le 23 janvier 2025, la commune de Montmartin est adhérente, le syndicat compte dorénavant 10 communes.
La présidente se réjouit d'accueillir Madame Evelyne Grevin qui représentera la commune.

4) Augmentation du temps d'emploi d'un d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe de 10/20ème heures à 15/20ème heures pour les besoins du service – vote

Suite à l'adhésion de la commune de Montmartin au Syndicat intercommunal par arrêté préfectoral du 23 janvier 2025, des heures d'interventions musicales seront mises en place dans l'école dès le mois de mars.
Devant la difficulté de recruter du personnel, la Présidente a proposé à un agent titulaire à temps non complet (10/20ème heures) d'augmenter son temps d'emploi de 5 heures hebdomadaires.
Cet agent, titulaire depuis de nombreuses années chez nous, a accepté la proposition d'augmentation de son temps d'emploi.
Suite à l'accord de principe du CST du Centre de Gestion de l'Oise pour la modification de ce poste (supérieur à 10%), la Présidente propose de créer un nouveau poste à 15 heures sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique Principal de 1ère classe et de supprimer le poste actuel à 10 heures sur le même grade.

Après avoir entendu la présidente dans ses explications complémentaires, le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la création à compter du 1er Mars 2025 d'un emploi permanent à temps non complet (15 heures hebdomadaires) sur le grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe et la suppression à cette même date d'un emploi permanent à temps non complet (10 heures hebdomadaires) d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

5) Changement du taux de rémunération horaire pour les vacations de remplacement de cours – vote

Considérant que ce taux est inchangé depuis 1er avril 2010, ce taux horaire concerne principalement les enseignants remplaçants et le personnel engagé ponctuellement pour des prestations musicales (concerts, stages...). Entendu la présentation de la Présidente, le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer ce taux de 25,37€ à 33€ le 1er mars 2025.

6) Changement du taux de rémunération horaire pour les activités accessoires – vote

Considérant que ce taux est inchangé depuis 1er juin 2018. Ce taux horaire concerne les professeurs fonctionnaires à temps complet dans d'autres collectivités exerçant quelques heures pour le syndicat afin de maintenir la continuité du service, sur autorisation de leur employeur principal. Entendu la présentation de la Présidente, le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de passer ce taux de 30€ à 35€ le 1er mars 2025.

6) Débat d'orientation budgétaire – vote

La présidente présente le rapport d'orientation budgétaire reprenant les résultats 2024

Elle rappelle que le SIVOC n'est pas endetté, aucun emprunt n'ayant été contracté.
Le résultat 2024 de fonctionnement est en excédent de 17.827,18 € principalement dû à :

- une importante maitrise des dépenses
- une diminution temporaire des charges de personnel (difficultés de recrutement, légère baisse des effectifs, ARE versée partiellement depuis septembre 2024)
- des recettes non prévues au budget pour des actions vers la petite enfance, les EHPAD et les MECS
- une économie à l'article 6135-Locations mobilières (Gratuité salle EJL)

		Réalisé 2023	Voté 2024	Réalisé 2024
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	613 550,19 €	742 558 €	600 968,19 €
	RECETTES	609 957,71 €	742 558 €	618 795,37 €
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	-3 592,48 €		17 827,18 €
	Résultat global de fonctionnement	131 057,68 €		148 884,86 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	6 097,40 €	33 020 €	1 157,02 €
	RECETTES	8 458,13 €	33 020 €	8 554,85 €
	Résultat d'investissement de l'exercice	2 360,73 €		7 397,83 €
	Résultat global d'investissement	24 466,73 €		31 864,56 €
Résultat de l'exercice total		-1 231,75 €		25 225,01 €
Résultat global total		155 524,41 €		180 749,42 €

Le résultat global se consolide à la hausse, malgré une forte baisse en 2020, année fortement impactée par la pandémie.

Constituée pendant le dernier mandat pour faire face au besoin de trésorerie de janvier à mars, en l'absence d'avances FDL, **la réserve de trésorerie de 90.000€ est maintenue**. Cette réserve est nécessaire pour assurer le fonctionnement du SIVOC, notamment le versement des salaires de janvier à mars, le chapitre 12 représentant 90,5% du budget de fonctionnement réalisé en 2024 (comme en 2023).

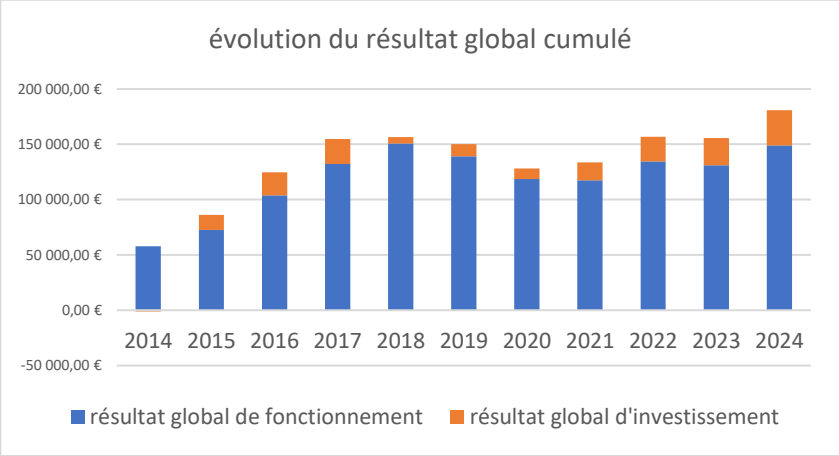

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
Dépenses		613 550,19 €	742 558 €	600 968,19 €
011.	Charges à caractère général	36 822,96 €	141 268 €*	42 757,73 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	557 171,23 €	585 500 €	543 634,27 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	*8 176,65 €*	*7 920 €*	7 919,98 €
65.	Autres charges de gestion courante	6 777,65 €	7 310 €	6 656,21 €
67.	Charges exceptionnelles	4 549,00 €	300 €	
68.	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	52,70 €	260 €	
Recettes		609 957,71 €	742 558 €	618 795,37 €
002.	Résultat de fonctionnement reporté		131 058 €	
O13	Atténuations de charges	522,10 €	500 €	6 307,13 €
70	Produits de gestion courante	113 822,00 €	115 500 €	116 639,00 €
73	Impôts et taxes	405 722,00 €	445 500 €	406 100,00 €
74	Dotations, subventions et participations	89 771,00 €	50 000 €	89 747,50 €
75	Autres produits de gestion courante	2,61 €		1,74 €
77	Produits exceptionnels	118,00 €		
	Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 3 592,48 €		17 827,18 €

** dont réserve de trésorerie de 90 000 €*

Le **chapitre 11-charges à caractère général**, est stable depuis 2020 et les dépenses sont maitrisées. Une légère hausse est à noter suite à l'emploi d'un agent autoentrepreneur pour remplacer un agent en congé grave maladie. Hausse à mettre en balance avec une recette correspondante, au chapitre 013-atténuation de charge.
Le **chapitre 12-charges de personnel**, représente 90,5% du fonctionnement réalisé en 2024. Une majorité de fonctionnaires (titulaires 75% de la masse salariale), un personnel stable et des charges incompressibles. Cependant la proportion de titulaires est en baisse depuis sept 2023. Rappelons que depuis avril 2023, une assurance statutaire a été mise en place pour le personnel titulaire. A noter une diminution temporaire des charges de personnel suite à des difficultés de recrutement et une légère baisse des effectifs.
La présidente rappelle les trois sources principales de recettes : les communes, les usagers en fonction des inscriptions et le Département (contrat d'objectifs annuel).
Les participations communales constituent le financement principal du SIVOC. La contribution du Département (50.000€) représente actuellement 8% des recettes de fonctionnement. Les participations des usagers représentent près de 20% des recettes.

Les participations communales sont réparties en fonction du potentiel fiscal de chacune des communes du SIVOC (Source DGCL année N-1). Les recettes issues des participations des familles sont fluctuantes et difficiles à prévoir avec exactitude : elles dépendent non seulement du nombre d'inscriptions mais de la répartition entre les élèves provenant de communes syndiquées ou non et entre adultes et enfants. Une baisse légère mais persistante des effectifs est à noter, liée à une baisse significative de la démographie depuis 2014.
À noter en 2025 l'adhésion au SIVOC de la commune de Montmartin, adhésion qui n'aura pas d'incidence notable sur le budget 2025.

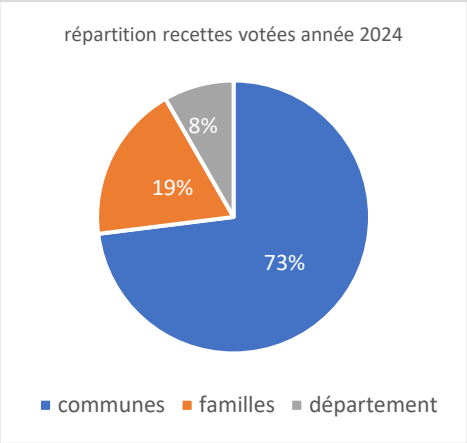

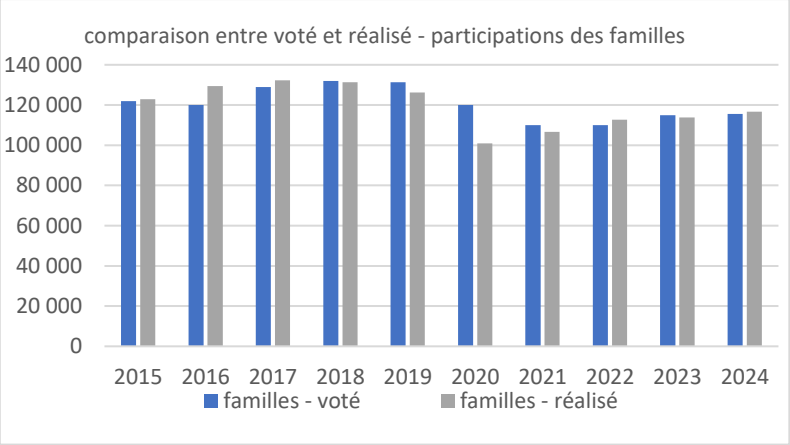

Pour le budget 2025 doivent être pris en compte :
- la rémunération pour les projets de diffusion (Nuit des conservatoires, Fête de la musique, Forêts en fête…)
- l'évolution de l'équipe pédagogique (difficulté de recrutement d'agents titulaires)
- les ARE suite à la rupture conventionnelle d'un agent
- l'ouverture possible d'une classe orchestre
- l'augmentation des taux de cotisation employeur à la CNRACL pour le personnel titulaire.

Comme les années précédentes :
- le régime indemnitaire (ISO, CIA, IFSE)
- l'assurance statutaire (personnel titulaire)
- les augmentations habituelles (changements indiciaires)
- les remplacements éventuels de personnel absent.

INVESTISSEMENT		Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024
Dépenses		**6 097,40 €**	**33 020 €**	**1 157,02 €**
20.	Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	3 500,00 €	4 000 €	
21.	Immobilisations corporelles	2 597,40 €	29 020 €	1 157,02 €
Recettes		**8 458,13 €**	**33 020 €**	**8 554,85 €**
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		24 466 €	
O10	Dotations, fonds divers et réserves	281,48 €	634 €	634,87 €
O40	Amortissements des immobilisations	8 176,65 €	7 920 €	7 919,98 €
	Résultat d'invetissement de l'exercice	**2 360,73 €**		**7 397,83 €**

En 2024, les investissements ont été limités à du matériel de bureau nécessaire :
- deux fauteuils de bureau ergonomiques,
- une armoire basse avec serrure pour une salle mutualisée.

Pour 2025, l'achat d'un ordinateur portable sera nécessaire afin de remplacer l'existant devenu obsolète.
Les investissements continueront à être à minima, dans l'optique des nouveaux locaux dans le cadre de la reconstruction du complexe sportif de Choisy-au-Bac. Les investissements précédemment envisagés sont suspendus et seront mis en œuvre si nécessaire à l'arrivée dans les nouveaux locaux en septembre 2026. Des investissements en mobilier et instruments seront alors sans doute nécessaires pour s'adapter à la nouvelle configuration.

La présidente présente ensuite les propositions pour le budget 2025 préparées en groupe finances, budget au plus près du réel et des besoins.
Les dépenses seront dans la continuité du budget 2024.
Compte-tenu du résultat de fonctionnement en excédent, elle propose un versement à la section investissement de 10.000 € en prévision de l'installation dans les nouveaux locaux.
Les recettes également identiques : département / 50.000 € ; familles / 115.500€ ; communes / 450.000€ (pas d'augmentation).

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu et demande à la présidente de préparer le budget 2025, selon les orientations ainsi définies pour un montant total en fonctionnement de 764.384 € et des contributions communales s'élevant à 450.000 €, équivalentes aux contributions reçues en 2024 et en prenant en compte la commune de Montmartin. Comme les années précédentes, la répartition se fera en fonction du potentiel fiscal des communes (base 2023 - source DGCL / potentiel fiscal 4 taxes).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h30.